

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} juin 2015, à 18h30, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette, ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Clairette Gemme McDuff.

Était également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff, et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil, y compris les membres absents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

142-06-15

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, celui-ci étant identique à celui figurant à l'avis de convocation de la séance extraordinaire du conseil, à savoir

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Demande de plan d'aménagement d'ensemble numéro 2015-001-PAE – Zone RX-120 – Approbation.
4. Avis de motion – Règlement numéro 712-04-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier les usages permis aux zones I-31 et H-63, modifier les limites des zones H-52, H-54, P-18 et A2-98, permettre l'usage « marché aux puces intérieur » à la zone C-25, intégrer des dispositions relatives aux ventes de garage et apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application.
5. Avis de motion – Règlement numéro 712-05-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier la zone RX-120 suite à l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.).
6. Adoption – Premier projet de règlement numéro 712-04-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier les usages permis aux zones I-31 et H-63, modifier les limites des zones H-52, H-54, P-18 et A2-98, permettre l'usage « marché aux puces intérieur » à la zone C-25, intégrer des dispositions relatives aux ventes de garage et apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application.
7. Adoption – Premier projet de règlement numéro 712-05-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier la zone RX-120 suite à l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.).

Période de questions.
Levée de la séance.

Adoptée

143-06-15

Demande de plan d'aménagement d'ensemble numéro 2015-001-PAE – Zone RX-120 – Approbation.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'aménagement d'ensemble numéro 2015-001-PAE présentée par les requérants, Faubourg Cardinal Inc., et découlant du document «Plan d'aménagement d'ensemble» de mars 2015 produit par M. Yves Deshaies, urbaniste du Groupe Accord, concernant l'ensemble de la zone RX-120 du plan de zonage municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement municipal numéro 713-00-2013 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.);

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande réalisée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa minute 442-27-15 datée du 12 mai 2015, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter ladite demande et le plan d'aménagement d'ensemble ainsi proposé;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il revient effectivement au conseil municipal, après consultation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver ou de refuser un plan d'aménagement d'ensemble présenté à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard, APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et approuve la demande de plan d'aménagement d'ensemble numéro 2015-001-PAE présentée par les requérants, Faubourg Cardinal Inc., et découlant du document «Plan d'aménagement d'ensemble» de mars 2015 produit par M. Yves Deshaies, urbaniste du Groupe Accord, concernant l'ensemble de la zone RX-120 du plan de zonage municipal;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux requérants, Faubourg Cardinal Inc.

Les modifications requises à la réglementation municipale en vigueur seront proposées par le Service d'urbanisme de la Municipalité.

Adoptée.

144-06-15

Avis de motion – Règlement numéro 712-04-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier les usages permis aux zones I-31 et H-63, modifier les limites des zones H-52, H-54, P-18 et A2-98, permettre l'usage « marché aux puces intérieur » à la zone C-25, intégrer des dispositions relatives aux ventes de garage et apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Pierre Vermette

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 712-04-2015

amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier les usages permis aux zones I-31 et H-63, modifier les limites des zones H-52, H-54, P-18 et A2-98, permettre l'usage « marché aux puces intérieur » à la zone C-25, intégrer des dispositions relatives aux ventes de garage et apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application.

Adoptée

145-06-15

Avis de motion – Règlement numéro 712-05-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier la zone RX-120 suite à l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.).

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Monique Savard

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 712-05-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier la zone RX-120 suite à l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.).

Adoptée

146-06-15

Adoption – Premier projet de règlement numéro 712-04-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier les usages permis aux zones I-31 et H-63, modifier les limites des zones H-52, H-54, P-18 et A2-98, permettre l'usage « marché aux puces intérieur » à la zone C-25, intégrer des dispositions relatives aux ventes de garage et apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par madame la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet du règlement numéro 712-04-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier les usages permis aux zones I-31 et H-63, modifier les limites des zones H-52, H-54, P-18 et A2-98, permettre l'usage « marché aux puces intérieur » à la zone C-25, intégrer des dispositions relatives aux ventes de garage et apporter des modifications, ajouts et précisions d'ordre normatif, administratif et sémantique en vue d'une meilleure compréhension et application, soit et est adopté.

Adoptée.

147-06-15

Adoption – Premier projet de règlement numéro 712-05-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier la zone RX-120 suite à l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet du règlement numéro 712-05-2015 amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2012 afin de modifier la zone RX-120 suite à l'adoption d'un plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.), soit et est adopté.

Adoptée.

Période de questions.

Aucune question n'est posée par les citoyens présents.

148-06-15

Levée de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Dominic Gemme ,
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER et d'ainsi mettre fin à la présente séance du conseil.

Adoptée.

La séance extraordinaire du conseil est levée à 18 h 35.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.